

Entretien avec Marcel Amiyeto, SG de l'Organisation démocratique des travailleurs immigrés

«Les femmes sont la catégorie la plus vulnérable des immigrés au Maroc»



Une conférence internationale est prévue les 18 et 19 décembre 2013 à Rabat sur le thème «Pour un traitement global humain, cohérent et efficace de la question migratoire au Maroc».

L'Organisation démocratique du travail ODT et l'ODT migrants organisent du 17 au 23 décembre «la Semaine des migrants» à l'occasion de la Journée mondiale des migrants célébrée le 18 décembre. Plusieurs rencontres sur la question migratoire figurent dans l'agenda. Éclairage avec Marcel Amiyeto, SG de l'Organisation démocratique des travailleurs immigrés (ODT/travailleurs immigrés).

Le Matin : L'Organisation démocratique du travail ODT et l'ODT migrants organisent du 17 au 23 décembre «la Semaine des migrants». Dans quel but ?

Marcel Amiyeto : L'année dernière, l'Organisation démocratique du travail (ODT) et l'ODT-Immigrés ont organisé, en marge de la journée internationale des migrants, la 1re édition de la semaine des migrants sur le thème «Les migrants et la nouvelle Constitution». À l'issue de la conférence qui s'était tenue au siège du CNDH à Rabat, les recommandations issues de ces débats avaient

contribué aux conclusions et recommandations du rapport thématique du CNDH sur la situation des migrants et des réfugiés au Maroc. Ces suggestions qui ont été soumises à Sa Majesté le Roi Mohammed VI ont changé la donne sur la politique migratoire marocaine. Il est de notre devoir, en tant qu'acteur syndical et militant de défense des droits des migrants, de contribuer davantage à la mise en œuvre de cette nouvelle politique. Comme à l'accoutumée, l'ODT et l'ODT-Immigrés organisent la «Semaine des migrants» du 17 au 23 décembre, en marge de la

journée internationale des migrants célébrée le 18 décembre. Une conférence internationale est prévue les 18 et 19 décembre 2013 à Rabat sur le thème «Pour un traitement global humain, cohérent et efficace de la question migratoire au Maroc». Le but est d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle politique migratoire humaniste. Ce sera l'occasion pour les acteurs associatifs, les syndicats et les décideurs de discuter sur la question de la régularisation, de l'asile et de l'intégration des immigrés. Cette conférence connaîtra aussi la participation de syndicats étrangers venus de la France, d'Espagne, des États-Unis, de la Belgique et de la Fédération syndicale mondiale (FSM).

Quelles sont les différentes thématiques qui seront abordées lors de ces journées ?

Au cours de ces deux journées, plusieurs thématiques seront abordées, notamment la liberté de circulation et d'installation (cas de partenariat de mobilité UE-Maroc), la vision africaine commune autour de la migration basée sur le droit international et les droits de l'Homme, la vision répressive de la migration.

La situation des femmes immigrées revient souvent au-devant de la scène, surtout au Maroc. Qu'en est-il réellement de leur situation dans le Royaume ?

Les femmes sont la couche la plus vulnérable des immigrés au Maroc, car elles sont victimes de la traite humaine, de l'exploitation, de la séquestration et d'abus sexuels. Elles subissent toutes sortes de violences.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'évoquer la situation des femmes travailleuses au cours des débats. Cette année, nous avons enregistré plusieurs plaintes de bonnes ivoiriennes, victimes de maltraitance, confiscation des passeports, salaires impayés, etc. Ce ne sont pas seulement ces bonnes ivoiriennes, sénégalaises et autres qui sont victimes de ces traitements, mais aussi et surtout des Européennes.

On se focalise trop souvent sur les droits des migrants, une chose très importante du reste. Ne faudrait-il pas aussi les conscientiser à leurs devoirs à l'égard de leurs hôtes marocains ?

Depuis l'annonce de l'opération de régularisation d'une certaine catégorie de sans-papiers par le ministre des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de l'immigration, nous avons initié une campagne d'information et de sensibilisation auprès des immigrés, sur leur rôle et leur devoir en tant



Marcel Amiyeto.

qu'acteurs de développement. Cette campagne nous a conduits à Oujda, Nador et Tanger. Nous continuerons au mois de février 2014 en collaboration avec l'association ACM (Afrique Culture Maroc) qui regroupe cinq groupes musicaux et folkloriques du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo (RDC) et du Nigeria, en partenariat avec des associations qui travaillent sur place pour les migrants à Oujda, Nador, Al Hoceima, Tanger, et Casablanca. ■

Propos recueillis par Elimane Sembène

Vaste opération de régularisation des sans-papiers en 2014

L'ODT migrants a été créée le 1^{er} juillet 2012 lors du premier Congrès national constitutif des travailleurs immigrés au Maroc. C'est une organisation syndicale affiliée au syndicat marocain Organisation démocratique du travail (ODT). Elle œuvre pour le respect des droits et l'amélioration des conditions de vie des travailleurs immigrés au Maroc, et s'active dans la lutte contre les inégalités sociales. Le syndicat regroupe les travailleurs étrangers de toutes les nationalités, qui exercent dans tous les secteurs publics, privés, indépendants, etc. «L'ODT-TI est un regroupement laïc et apolitique, dont les objectifs s'inscrivent en droite ligne avec ceux de l'ODT auquel il est affilié. (...) Nous avons ainsi pu identifier 3 000 travailleurs sur la base d'un fichier signalétique qui nous permet d'agir et surtout de fa-

ciliter la tâche aux autorités pour la régularisation de leur situation au Maroc», indique Marcel Amiyeto. Pour rappel, le gouvernement marocain a annoncé, mi-novembre, une vaste campagne de régularisation des sans-papiers. Cette opération prévue du 1^{er} au 31 décembre 2014, concernera «les étrangers conjoints de ressortissants marocains justifiant d'au moins 2 ans de vie commune, des étrangers conjoints d'autres étrangers en résidence régulière au Maroc et justifiant d'au moins 4 ans de vie commune, des enfants issus des deux cas susvisés, des étrangers disposant de contrats de travail effectifs d'au moins 2 ans, des étrangers justifiant de 5 ans de résidence continue au Maroc, et des étrangers atteints de maladies graves et se trouvant sur le territoire national avant le 31 décembre 2013».

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS
OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER

Avis d'Appel d'Offres International

Date AOI : 19/12/2013

N° AOI : AOT/0007/PIC/ONCF